



# RÉCUPÉRATION DU PF DES TRAVAILLEURS INTERNATIONAUX

## Démystifier et surmonter les obstacles

Les travailleurs internationaux sont souvent confrontés à des difficultés lorsqu'il s'agit de récupérer le solde de leur Provident Fund ('PF') en Inde. Il est essentiel de comprendre les subtilités liées au recouvrement du PF afin de faciliter un processus fluide et sans encombre. En effet, il est nécessaire de se pencher sur différents aspects, notamment les critères d'éligibilité, les exigences de conformité, les exemptions, le remboursement potentiel des fonds de pension et les pays signataires d'un accord de sécurité sociale. Mettant en lumière le cadre juridique et les conditions nécessaires à la procédure, le présent document constitue un guide complet pour les travailleurs étrangers en Inde désireux de récupérer leur PF.

### 1. Quand peut-on le récupérer ?

La possibilité de récupérer le PF dépend de l'existence d'accords de sécurité sociale ('SSA') ou d'accords bilatéraux entre l'Inde et le pays d'origine du travailleur international. Ces accords visent à préserver les intérêts des travailleurs étrangers en matière de sécurité sociale et à garantir qu'ils bénéficient de ces avantages lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine. Les accords précisent la reconnaissance des régimes, les règles spécifiques et les procédures de retrait des fonds de pension. À ce jour, l'Inde a conclu des accords de sécurité sociale avec 18 pays, dont la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Japon et la Suisse. Toutefois, les travailleurs étrangers originaires de pays n'ayant pas

conclu d'accords de sécurité sociale ne peuvent percevoir leur PF qu'au moment de leur départ à la retraite ou de la cessation de leur activité.

### 2. Éligibilité au remboursement

Les travailleurs internationaux peuvent retirer leur PF d'Inde sous certaines conditions :

- i. L'employeur doit enregistrer l'expatrié en tant qu'*International Worker*.
- ii. Les cotisations au fonds de prévoyance doivent avoir été versées.
- iii. Un SSA doit être en place entre l'Inde et le pays d'origine de l'expatrié.
- iv. Le travailleur international peut toucher ses fonds après une période de 30 jours suivant la cessation de ses fonctions au sein de l'entité indienne.

### 3. Mise en conformité

Pour entamer la procédure de récupération du PF, les travailleurs étrangers doivent satisfaire à des exigences spécifiques en matière de conformité. Cela implique de remplir les formulaires requis, tels que le 'Form 19' et le 'Form 10C', qui servent de demandes officielles de retrait du PF. En outre, l'Employees' Provident Fund Organization ('EPFO') peut demander des documents justificatifs, notamment une pièce d'identité, un justificatif de domicile, des passeports et visas annulés, ainsi que des informations sur les comptes bancaires.

#### 4. Compte bancaire indien fermé ?

Dans le cas où un travailleur international rencontre des difficultés en raison de la clôture de ses comptes bancaires indiens, d'autres solutions sont disponibles pour accéder à son PF. Les intéressés peuvent fournir les détails de leurs comptes bancaires actifs dans leur pays d'origine ou dans tout autre pays où ils sont affectés, bien que cette procédure puisse prendre un temps considérable. Une autre solution consiste à ouvrir un compte par procuration auprès d'une banque indienne. Une fois ce compte ouvert, il est essentiel de communiquer rapidement à l'EPFO les informations concernant celui-ci, afin de faciliter le transfert des fonds.

#### 5. Récupération du PF

Dans le cas des travailleurs étrangers, les employeurs ont versé la totalité de la somme au fonds de prévoyance plutôt que de la répartir entre les fonds de pension, de sorte que la contribution devienne éligible au remboursement au moment du retrait du PF. Toutefois, si la contribution est affectée aux fonds de pension, elle ne peut être remboursée qu'au moment de la retraite ou de la cessation d'activité.

#### 6. Exemptions via le *Certificate of Coverage*

Les travailleurs internationaux peuvent bénéficier d'exemptions lors de la procédure de retrait du PF grâce au *Certificate of Coverage* ('COC'). Le COC est délivré par l'organisme de sécurité sociale du pays d'origine de l'expatrié et prouve qu'il est couvert par le système de

sécurité sociale de son pays d'origine. Le COC permet d'éviter les doubles cotisations de sécurité sociale dans le pays d'accueil et garantit que l'expatrié continue de bénéficier des avantages offerts par le régime de sécurité sociale de son pays d'origine.

#### 7. Impact fiscal

Le remboursement des soldes accumulés avant l'achèvement de cinq années de service continu sera soumis à une imposition des intérêts et d'une partie des cotisations. Toutefois, au moment du retrait, le montant total est soumis à une retenue d'impôt par les autorités, sauf pour les retraits inférieurs à 50 000 roupies. Si la durée totale de l'emploi est de cinq ans ou plus, les soldes cumulés perçus sont exonérés d'impôt. Il est donc essentiel de calculer précisément la période de cinq ans, car aucun délai de grâce n'est accordé. Il est recommandé de consulter un fiscaliste pour obtenir des conseils personnalisés et comprendre les implications fiscales afin de prendre des décisions en connaissance de cause.

#### Conclusion

La récupération du PF par les travailleurs étrangers en Inde nécessite une compréhension approfondie et une bonne maîtrise du cadre juridique, ainsi que le respect des procédures requises. Cela permet aux travailleurs internationaux que le processus de remboursement de leur PF se déroule sans difficulté et aboutisse avec succès. Enfin, il est essentiel qu'ils se tiennent informés et demandent conseil afin de protéger leurs intérêts financiers lorsqu'ils retirent leur PF d'Inde.



**Pankaj Aneja**  
*Executive Partner*  
*Taxation*  
[pankaj.aneja@asa.in](mailto:pankaj.aneja@asa.in)



**Léa Parmentier**  
*Assistant Manager*  
*French Desk*  
[lea.parmentier@asa.in](mailto:lea.parmentier@asa.in)

[Lien vers les autres articles](#)

*\* Destiné à l'usage exclusif des clients et du personnel du cabinet*